

<http://ecoleetsociete.se-unesa.org/Eleves-allophones-nouvellement-arrives-en-France-quelle-realite-dans-les>



École & société

Élèves allophones nouvellement arrivés en France : quelle réalité dans les établissements ?

- Société - Actu -
Date de mise en ligne : jeudi 13 septembre 2018

Copyright © ÉCOLE ET SOCIÉTÉ - Tous droits réservés

Une étude ministérielle, publiée en juin 2018, s'intéresse à la prise en charge des élèves allophones. Combien sont-ils ? Combien sont pris en charge par des dispositifs de soutien linguistique ? Quelle forme pour ces dispositifs ?

En 2016/2017, 60 700 élèves allophones ont été scolarisés en France, dont 29 600 en école, 24 600 en collège et 6 500 en lycée. En 10 ans, leur part est passée de 4 pour 1000 à 7 pour 1000 parmi les élèves. Parmi ces élèves allophones, 7 sur 10 étaient scolarisés auparavant.

De fortes disparités géographiques apparaissent : la part de ces élèves ne dépasse 1 % que dans 6 départements (Seine-Saint-Denis, Val d'Oise, Oise, Guyane, Rhône, Vaucluse). Globalement, 9300 écoles et établissements scolarisent des élèves allophones mais 40 % des élèves allophones sont accueillis dans les 9 % d'établissements (souvent des collèges) qui accueillent plus de 20 élèves allophones.

Quel soutien pour ces élèves ?

Ces élèves bénéficient d'un soutien linguistique au fur et à mesure de leur arrivée pour les insérer progressivement dans les classes ordinaires. Un test de positionnement (niveau de scolarisation antérieur, acquis en langue française, compétences scolaires) permet d'estimer leurs besoins éducatifs. Dans le premier degré, ces tests sont assurés le plus souvent par des enseignants certifiés Français Langue Seconde, dans le second degré par les CIO et les CASNAV (centre académique pour la scolarisation des élèves nouvellement arrivés et des familles itinérantes et de voyageurs). Ces dispositifs sont prévus par une circulaire ministérielle du 2 octobre 2012 sur l'organisation de la scolarisation des ENAF.

Des améliorations sont possibles

C'est le cas d'après l'enquête ministérielle : Entre le positionnement et l'entrée dans le dispositif, le temps est court dans le premier degré mais plus long au collège (plus d'un mois dans 25 % des cas) et au lycée (plus d'un mois dans 35 % des cas). 62 % des élèves allophones sont accueillis dans un dispositif UPE2A mais un cinquième bénéficie uniquement d'un soutien linguistique. Si 70 % des élèves concernés sont scolarisés dans un niveau correspondant à leur âge à l'école élémentaire, ils ne sont plus que 40 % au collège. La part des filles baisse au fur et à mesure de la scolarisation dans les élèves accompagnés : 42 % au collège mais 33% au lycée.

Le SE-Unsa lance un appel à témoignages

Le SE-Unsa veut obtenir de nouvelles mesures ministérielles pour compléter cet état des lieux et améliorer ces dispositifs et propose aux collègues concernés par ces situations (enseignants en UPE2A ou recevant des élèves allophones) de nous faire parvenir leurs témoignages que nous publierons sur notre site « notre métier »

Faire parvenir son témoignage : laicite.societe@se-unsa.org

L'avis du SE-Unsa

La société et l'Ecole inclusive sont des enjeux fondamentaux pour le SE-Unsa, et doivent reposer sur un accompagnement des personnels qui accueillent les élèves à besoins particuliers pour mieux les faire réussir. Cette

Élèves allophones nouvellement arrivés en France : quelle réalité dans les établissements ?

réussite ne peut se faire qu'avec une formation adaptée et des moyens appropriés, notamment en réduisant les effectifs de classe prenant en compte les élèves d'UPE2A dans les effectifs globaux des établissements.